



Message de la part de rue du commerce.

Par **manulesurfeur**, le **04/07/2008 à 11:10**

Bonjour.

Nous sommes un forum géré par des particuliers traitant de modélisme.

Nous possédons un sous forum "Rue du commerce" parlant de transactions, troc, commerce, vpc et ce depuis plusieurs années. Le nom de ce forum est un "héritage" de divers anciens forums, sites de particuliers traitant du modélisme. De mémoire des anciens du net ayant un jour ou l'autre créés, administré ou participé sur ces sites / forum, il semblerait que l'utilisation de ce nom soit bien antérieure à la création du site de vpc que nous connaissons tous. La source d'inspiration de cette dénomination proviendrait de noms de rues très anciennes dédiées justement au commerce. Or nous avons reçu dernièrement un message des services de ce site nous informant que notre sous forum pouvait porter à confusion avec leur site. Après recherche, et à ma grande surprise, il s'avère effectivement que la marque "RUE DU COMMERCE" est déposée. Vu qu'il s'agit de termes très génériques et dont l'utilisation de la combinaison de ces mots remonte à très loin bien avant la création d'Internet, j'aimerais savoir quels risques nous encourrons.

Nous ne voulons bien sûr pas de conflit et autres éventuelles suites, mais nous trouvons dommage de renommer cette catégorie surtout si nous arrivons à trouver une antériorité à la création de la marque (chose qui va s'avérer difficile étant donné que c'est un site pour particuliers gérés par des particuliers, et que dans ce contexte il y'a eu de multiples noms de domaine, différents propriétaires, différents hébergeurs, pertes de données...).

Notre site était assez confidentiel (surtout par bouche à oreille dans les clubs de modélisme, amis etc...) mais l'utilisation de nouvelles techniques de référencement, et peut être l'ajout de pubs de google nous ont dû nous faire connaître de ce site de vpc.

En vous remerciant.